

FEDERAL ACTIONS AGILES FIA

RAPPORT ANNUEL
30/09/2019

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du Commissaire aux Comptes	14
6. Comptes de l'exercice	21

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL ACTIONS AGILES

PART P - ISIN : FR0000447906

FIA soumis au droit français

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Actions Agiles est un fonds d'investissement alternatif (FIA), éligible au Plan d'Epargne en Actions.

Indicateur de référence : 100% de l'EuroStoxx 50[®] NR (dividendes nets réinvestis)

Le FCP est un fonds à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

Son objectif est de rechercher une performance corrélée aux marchés actions européens, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, en visant une réduction du risque grâce à une stratégie optionnelle systématique.

Le FIA Federal Actions Agiles est un fonds nourricier de l'OPCVM Federal Optimal Plus ESG – Part R.

A ce titre, il est investi en totalité et en permanence en parts dudit OPCVM maître et à titre accessoire de liquidités détenus dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux financiers.

La performance du fonds sera différente de celle du fonds maître compte tenu de la stratégie optionnelle développée par le gérant d'une part et en raison de ses frais de gestion propres d'autre part.

La stratégie d'investissement du fonds Maître repose sur une stratégie de gestion opportuniste, sans aucun biais prédéfini, dont l'approche est fondée sur une forte conviction et sur l'identification de tendances ou de visions thématiques.

L'équipe ISR tient à jour un référentiel classant les émetteurs en fonction de leurs performances extra-financières.

Ce processus est susceptible de conduire à l'exclusion de certaines valeurs. La gestion applique ce filtre ESG en amont de l'analyse financière.

En effet, l'application du filtre amène à ne pas retenir les émetteurs qui ont les moins bonnes performances extra financières. Les portefeuilles ainsi constitués ne peuvent investir dans les émetteurs exclus. En cas de dégradation de la notation d'un titre, la décision de céder le titre sera étudiée par la gestion et l'équipe d'analyse ISR au regard de l'intérêt des porteurs.

Le processus d'investissement repose sur une analyse quantitative (scoring) et qualitative des titres de l'univers d'investissement. Les valeurs sont principalement choisies en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques et relatives, de l'appréciation de l'équipe de gestion quant aux perspectives de croissance long terme du cours de bourse de l'entreprise ainsi que du contexte économique et des marchés financiers. *Le portefeuille du fonds Maître est investi majoritairement dans des actions des Pays émis par des sociétés de la zone Euro (80 % minimum de l'actif net).*

L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du niveau d'exposition aux actions est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations (possibilité d'utiliser des instruments de gestion des risques financiers appelés « instruments financiers à terme ») dans une fourchette comprise entre 90 et 110 % de l'actif.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion ou gérer la trésorerie, le gérant peut également investir jusqu'à 10 % de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA de droit français, ou OPCVM et/ou de FIA européens, de toutes classifications.

Le fonds pourra également conclure des contrats financiers mentionnés à l'article L.214-24-55 du Code Monétaire et Financier, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie optionnelle pour couvrir en partie l'exposition du fonds aux marchés actions. L'exposition du fonds aux marchés actions pourra être comprise entre 40% et 100%.

La stratégie systématique sur options implémentée par le FIA combine 2 sous-stratégies, de protection de l'exposition actions contre les tendances baissières des marchés et de financement partiel de la protection obtenue :

- la première stratégie optionnelle consiste en l'achat d'option de vente (put) sur l'indice de référence Eurostoxx 50. Cette stratégie est particulièrement adaptée à des marchés fortement baissiers et vise à contenir partiellement les baisses des marchés actions auxquels le FIA est exposé, au travers de l'investissement dans l'OPCVM maître et à limiter en partie ainsi la volatilité ;
- la deuxième stratégie, consiste à la vente d'option d'achat (call) sur l'indice de référence Eurostoxx 50. Elle est particulièrement adaptée à des marchés stables ou avec des tendances peu marquées, contribue au financement de la première stratégie et à la limitation de la volatilité globale du FIA, en entraînant toutefois une diminution de l'exposition du FIA dans le cas d'une hausse rapide des marchés actions.

Ces stratégies de couverture et de financement sont ajustées dynamiquement en cours de vie du FIA selon un algorithme propriétaire interne à la société de gestion.

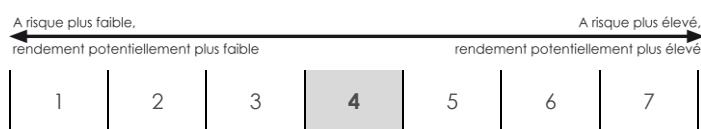
Le gérant pourra également utiliser les instruments dérivés afin de couvrir le risque de change résiduel auquel le fonds maître est exposé.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Affectation des Résultats : Fonds de capitalisation et/ou distribution des revenus.

Modalités de souscriptions/rachats : Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement



L'exposition actions et la stratégie d'investissement optionnelle expliquent le classement du fonds dans cette catégorie.

L'indicateur synthétique de risque est calculé sur la base du backtesting de la stratégie de gestion du fonds sur la durée de placement recommandée (5 ans).

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. *La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».*

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FIA, via le fonds maître.:

- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'un émetteur ou d'un cocontractant.
- Risque lié à l'utilisation des produits dérivés : un risque de baisse de la valeur liquidative du fonds plus significative et rapide que celle des marchés actions sur lesquels le fonds est investi.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL ACTIONS AGILES

PART I - ISIN : FR0013280674

FIA soumis au droit français

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Actions Agiles est un fonds d'investissement alternatif (FIA), éligible au Plan d'Epargne en Actions.

Indicateur de référence : 100% de l'EuroStoxx 50 ® NR (dividendes nets réinvestis)

Le FCP est un fonds à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

Son objectif est de rechercher une performance corrélée aux marchés actions européens, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, en visant une réduction du risque grâce à une stratégie optionnelle systématique.

Le FIA Federal Actions Agiles est un fonds nourricier de l'OPCVM Federal Optimal Plus ESG – Part R.

A ce titre, il est investi en totalité et en permanence en parts dudit OPCVM maître et à titre accessoire de liquidités détenus dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux financiers.

La performance du fonds sera différente de celle du fonds maître compte tenu de la stratégie optionnelle développée par le gérant d'une part et en raison de ses frais de gestion propres d'autre part.

La stratégie d'investissement du fonds Maître repose sur une stratégie de gestion opportuniste, sans aucun biais prédéfini, dont l'approche est fondée sur une forte conviction et sur l'identification de tendances ou de visions thématiques.

L'équipe ISR tient à jour un référentiel classant les émetteurs en fonction de leurs performances extra-financières.

Ce processus est susceptible de conduire à l'exclusion de certaines valeurs. La gestion applique ce filtre ESG en amont de l'analyse financière.

En effet, l'application du filtre amène à ne pas retenir les émetteurs qui ont les moins bonnes performances extra financières. Les portefeuilles ainsi constitués ne peuvent investir dans les émetteurs exclus. En cas de dégradation de la notation d'un titre, la décision de céder le titre sera étudiée par la gestion et l'équipe d'analyse ISR au regard de l'intérêt des porteurs.

Le processus d'investissement repose sur une analyse quantitative (scoring) et qualitative des titres de l'univers d'investissement. Les valeurs sont principalement choisies en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques et relatives, de l'appréciation de l'équipe de gestion quant aux perspectives de croissance long terme du cours de bourse de l'entreprise ainsi que du contexte économique et des marchés financiers. *Le portefeuille du fonds Maître est investi majoritairement dans des actions des Pays émis par des sociétés de la zone Euro (80 % minimum de l'actif net).*

L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du niveau d'exposition aux actions est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations (possibilité d'utiliser des instruments de gestion des risques financiers appelés « instruments financiers à terme ») dans une fourchette comprise entre 90 et 110 % de l'actif.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion ou gérer la trésorerie, le gérant peut également investir jusqu'à 10 % de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA de droit français, ou OPCVM et/ou de FIA européens, de toutes classifications.

Le fonds pourra également conclure des contrats financiers mentionnés à l'article L.214-24-55 du Code Monétaire et Financier, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie optionnelle pour couvrir en partie l'exposition du fonds aux marchés actions. L'exposition du fonds aux marchés actions pourra être comprise entre 40% et 100%.

La stratégie systématique sur options implémentée par le FIA combine 2 sous-stratégies, de protection de l'exposition actions contre les tendances baissières des marchés et de financement partiel de la protection obtenue :

- la première stratégie optionnelle consiste en l'achat d'option de vente (call) sur l'indice de référence Eurostoxx 50. Cette stratégie est particulièrement adaptée à des marchés fortement baissiers et vise à contenir partiellement les baisses des marchés actions auxquels le FIA est exposé, au travers de l'investissement dans l'OPCVM maître et à limiter en partie ainsi la volatilité ;
- la deuxième stratégie consiste en la vente d'option d'achat (call) sur l'indice de référence Eurostoxx 50. Elle est particulièrement adaptée à des marchés stables ou avec des tendances peu marquées, contribue au financement de la première stratégie et à la limitation de la volatilité globale du FIA, en entraînant toutefois une diminution de l'exposition du FIA dans le cas d'une hausse rapide des marchés actions.

Ces stratégies de couverture et de financement sont ajustées dynamiquement en cours de vie du FIA selon un algorithme propriétaire interne à la société de gestion.

Le gérant pourra également utiliser les instruments dérivés afin de couvrir le risque de change résiduel auquel le fonds maître est exposé.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Affectation des Résultats : Fonds de capitalisation et/ou distribution des revenus.

Modalités de souscriptions/rachats : Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← | | | | | | | → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'exposition actions et la stratégie d'investissement optionnelle expliquent le classement du fonds dans cette catégorie.

L'indicateur synthétique de risque est calculé sur la base du backtesting de la stratégie de gestion du fonds sur la durée de placement recommandée (5 ans).

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FIA, via le fonds maître :

- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'un émetteur ou d'un cocontractant.
- Risque lié à l'utilisation des produits dérivés : un risque de baisse de la valeur liquidative du fonds plus significative et rapide que celle des marchés actions sur lesquels le fonds est investi.

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

Les changements substantiels au 30.09.2019 :

RAS.

3. RAPPORT DE GESTION

Politique d'investissement :

L'OPC Federal Actions Agiles investit systématiquement sur des actions de la zone euro.

Le portefeuille d'actions est géré sous la contrainte d'avoir une corrélation et un bêta proches de l'Euro Stoxx 50.

Ce portefeuille d'actions est couvert systématiquement contre la baisse des marchés par des produits dérivés (des puts) sur l'Euro Stoxx 50.

- Actifs de bilan : l'OPC est investi en permanence à hauteur de 98% au moins en fonds actions représentatif des actions de la zone euro : la part R du fonds Federal Optimal Plus ESG.

- Actifs de hors bilan : produits dérivés visant à protéger les actions contre la baisse des marchés.

Sur l'exercice,

- la performance de la part I fonds est de +2,90%.
- la performance de la part P fonds est de +2,15%.

et celle de l'indicateur de référence, est de +7,94%.

Le fonds est investi dans l'OPCVM Federal Optimal PLUS ESG (Part R).

Sur la période, le fonds Federal Optimal PLUS ESG (part R) réalise une performance de +6,74% contre son indice de référence l'Eurostoxx 50 (dividendes ré-investis) en hausse de +7,94%.

Le fait marquant de la politique de gestion sur l'année écoulée a été le passage en Secteur Neutre, à la fin du mois d'Avril. L'objectif étant de réduire le risque du scénario Macro et Secteur, pour se concentrer uniquement sur le choix de valeurs (Stock-picking) à l'intérieur de chaque secteur.

Pour se faire, nous avons ajusté la totalité du poids des secteurs sur celui de L'indice, un rebalancement global du portefeuille.

Sur la période, le fonds profite d'un bon choix de valeurs dans l'Automobile (Volkswagen +5,41%, sous-pondération Daimler -11,82%), la Santé (sur-pondération Sanofi +15,75%, sous-pondération Fresenius -31,32% et Bayer -12,51%) et les Utilities (Enel +61%, Iberdrola +55,98%).

A contrario, la Technologie (sous-pondération ASML +42,6%, Wirecard -21,32%), les Matières premières (Covestro -38,73%), et la Construction (Heidelberg -22,01%) sont les principaux contributeurs négatifs.

A la fin septembre, nos principales convictions sur le fonds étaient Volkswagen, Sanofi, St Gobain, Veolia, Crédit Agricole et LVMH. Nos principaux paris négatifs étant l'absence dans le fonds de Safran, Danone, Daimler ainsi que les sous-pondérations en ASML et Bayer.

La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps...

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL OPTIMAL PLUS ESG R	54 978,85	1 443 238,09

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément à l'article 314-75 du Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

- **INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE**

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique a minima une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

- **CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION**

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

- **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

- **POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

- **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

- **EFFET DE LEVIER**

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 113,01%.
- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 112,85%.

- **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice :98,96%.

- **POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION**

I. Gouvernance de la politique de rémunération

La Direction des Ressources Humaines du Groupe (DRH Groupe) est en charge de la coordination, entre les entités du Groupe, des réflexions et bonnes pratiques en matière de politique de rémunération.

La politique de rémunération du Groupe est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la DRH Groupe.

Cette politique, dont le cadre général est fixé par la DRH Groupe, fait l'objet d'adaptation par les filiales du Groupe pour tenir compte de leurs contraintes d'activité, économiques, concurrentielles ou réglementaires, particulières.

Le Comité exécutif du Groupe, quant à lui, valide le cadrage de la négociation annuelle obligatoire portant sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.

C'est ensuite au niveau de chaque entité, et en fonction de la convention collective applicable que des mesures salariales sont, soit proposées à la négociation soit présentées aux instances du personnel élues, pour accord ou mise en œuvre unilatérale.

Dans ce cadre, le Comité des rémunérations du Groupe a pour mission, notamment, de s'assurer de la cohérence générale de la politique de rémunération et des dispositifs, mesures et pratiques qui s'y déploient.

I.1 Organisation du Crédit Mutuel Arkéa en matière sociale

Le Groupe est constitué du Crédit Mutuel Arkéa et de filiales formant une Unité Economique et Sociale, l'UES Le Groupe est constitué du Crédit Mutuel Arkéa et de filiales formant une Unité Economique et Sociale, l'UES Arkade, et de filiales hors de l'UES Arkade.

L'UES Arkade regroupe les sociétés suivantes :

- Crédit Mutuel Arkéa ;
- Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ;
- Fédération du Crédit Mutuel Massif Central ;
- Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;
- Arkéa Crédit Bail ;
- Arkéa Capital Gestion ;
- Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole ;
- Federal Finance ;
- Federal Finance Gestion.

Le statut social de ces entités s'organise principalement autour d'un tronc commun constitué de leur propre convention collective « Arkade » et d'accords d'entreprise.

Une filiale, hors UES, créée le 1^{er} juin 2011, Arkéa Société des Cadres de Direction (ASCD), est employeur des cadres supérieurs du Groupe et porte leur statut social. Les salariés d'ASCD, sont mis à disposition des différentes entités utilisatrices du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Les autres filiales hors ce périmètre exercent leur activité sur les divers domaines d'activité du Groupe.

Federal Finance Gestion est une société de gestion, filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Federal Finance Gestion est rattachée à la convention collective de l'UES Arkade et est soumise à la politique de rémunération qui est définie par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion expose donc la politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel Arkéa puis les spécificités liées au personnel identifié.

I.2 Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, dans le cadre de la surveillance exercée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, exerce à son niveau les fonctions dévolues à toutes les entités du Groupe assujetties en matière d'examen de leur politique de rémunération.

Date de constitution et composition du Comité des rémunérations

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part. Le fonctionnement de ce dernier est régi par une charte qui a été mise à jour puis validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 26 août 2014.

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Missions du Comité des rémunérations

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa :

a/ S'assure de la cohérence générale de la politique de rémunération appliquée dans le Groupe, à la fois sur le plan des principes, des budgets et des allocations individuelles mis en œuvre par les lignes-métiers et entités au sein du Groupe et émet un avis.

b/ Procède à l'examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés :

- Aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa, et aux dirigeants effectifs des filiales régulées ;
- Au responsable de la fonction de gestion des risques mentionné à l'article L 511-64 du Code monétaire et financier et au responsable de la conformité.

c/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Crédit Mutuel Arkéa ou d'une filiale.

d/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque des sociétés de gestion et/ou des OPC soumis aux Directives AIFM et OPCVM V (personnel identifié) ;

e/ Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres de conseils de surveillance du Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses missions le Comité des rémunérations dispose des moyens nécessaires et peut recourir à des conseils externes.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa et aux organes délibérants des filiales régulées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

II. Politique de rémunération de Federal Finance Gestion

La politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction, de fidélisation et de motivation des collaborateurs, contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise et de ses collaborateurs, tout en s'assurant de la conformité aux réglementations en vigueur dans le secteur financier.

Pour ses dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, validée par son Conseil d'administration, dans l'intérêt commun de ses clients et de ses collaborateurs.

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM et à la Directive OPCVM V.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction..

II.1 Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération définit les principes généraux de constitution, de fixation et de révision des salaires. Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés tout en respectant la stratégie de l'entreprise et les réglementations en vigueur dans son secteur d'activité.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation de performances individuelles et/ou collectives. Elle s'appuie sur une rémunération monétaire et des avantages sociaux. Elle est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel du secteur d'activité sur lequel Federal Finance Gestion intervient.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit dans la politique de ressources humaines globale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences et à créer un climat social serein sans porter atteinte à l'intérêt des porteurs et des clients en gestion sous mandat.

Les indicateurs de rémunération variable mis en place au sein de Federal Finance Gestion sont établis dans le respect de la politique d'appétence au risque du Groupe qui cherche à situer le risque à un niveau compatible avec ses objectifs de développement tout en s'assurant de pouvoir toujours le maîtriser par son savoir-faire. Les niveaux de risque et de maîtrise de ce risque sont des critères faisant l'objet d'une très grande attention et se révélant particulièrement sélectifs dans l'orientation du développement.

II.2 Politique de rémunération au sein de l'UES Arkade

L'ensemble des salariés de l'UES Arkade bénéficie du même système de rémunération fixe (directe plus périphériques). La rémunération directe est établie en fonction de l'emploi occupé et des compétences requises pour l'exercer et évolue, collectivement, dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire portant sur les salaires.

Se trouve défini, conventionnellement, un répertoire des emplois détaillé qui précise pour chaque emploi les savoir, savoir-faire et savoir-être attendus des salariés. L'ensemble des emplois a été pesé (méthode HAY) permettant leur classement par niveau et d'y associer une rémunération plancher. Le processus annuel de promotion et d'entretien annuel d'appréciation permet d'apprécier l'évolution de compétences. Dans ce cadre, le collaborateur peut bénéficier d'une augmentation individuelle au choix, voire d'un changement d'emploi vers un niveau supérieur.

Pour ceux qui ne sont pas concernés par l'attribution de promotion, le contrat social de l'entreprise prévoit qu'une augmentation minimum leur soit attribuée au bout de quatre ans pour les employés et cinq ans pour les premiers niveaux de cadres.

Les collaborateurs bénéficient également d'un accord de participation et d'un contrat d'intéressement.

Par ailleurs, des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux collaborateurs qui réalisent une mission particulière et/ou au regard de leur implication.

Afin d'améliorer la performance des fonds gérés par Federal Finance Gestion, les gérants des tables actions, taux, multi-gestion, gestion privée, gestion sous mandats et gestion monétaire bénéficient depuis 2016, d'un mécanisme de rémunération variable. Celui-ci est plafonné au montant le plus faible entre 12000€ et 20% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur.

Federal Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Lorsque les primes reposent pour partie sur des performances, Federal Finance Gestion veille à ce que leur montant total soit établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPC concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société.

Leur versement des primes allouées est soumis à des critères de déclenchement et leur calcul repose pour partie sur des critères de performance collective et sur des critères de performance individuelle.

La rémunération est composée essentiellement d'une composante fixe suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

Un dispositif de « bonification Groupe » a été mis en œuvre. Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chaque collaborateur du Groupe, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement et identiques à ceux fixés aux membres du Comité de Coordination Générale, le versement d'un complément de rémunération sous la forme d'un supplément d'intéressement.

Ce dispositif a permis le versement en 2018 de 2000 € bruts, pour un collaborateur exerçant à temps complet.

II.3 Politique de rémunération de la société ASCD dont les collaborateurs font l'objet d'une mise à disposition au bénéfice de Federal Finance Gestion.

Elle est définie en tenant compte du cadre général proposé par la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Les cadres de direction et les cadres dirigeants salariés de la société ASCD bénéficient d'un salaire fixe et d'un dispositif de rémunération variable dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Elle est conditionnée avant toute chose par l'atteinte des objectifs mesurant la performance Groupe. Elle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

La prime de rémunération variable est définie en se basant sur la réalisation des objectifs Groupe et individuels.

Ainsi la mise en œuvre du dispositif demeure soumise à l'atteinte des indicateurs Groupe communs à tous les collaborateurs et portant sur le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation, le coefficient d'engagement. Ces indicateurs de déclenchement intègrent dans leur détermination le coût du risque, l'évolution des provisions pour risques et charges et l'engagement du capital nécessaire eu égard aux risques encourus. Ces modalités suspensives du versement de la rémunération variable permettent ainsi d'assurer la prise en compte de l'ensemble des risques dans la détermination de l'assiette de rémunération.

Le cadre général de fixation des indicateurs individuels est défini par le Directeur général du Groupe par diffusion de notes techniques. Un groupe de travail pluridisciplinaire faisant intervenir les fonctions risques, conformité, finances et ressources humaines procède, quant à lui, à la revue des indicateurs pour s'assurer de leur cohérence et du respect des normes internes. Chaque Directeur de Pôle le décline ensuite par activité et par collaborateur lors d'un entretien annuel. Les indicateurs doivent être clairement identifiés et mesurables, même lorsqu'ils sont qualitatifs.

Les contributions de la part Groupe et de la part individuelle dans le calcul de la prime de rémunération varient selon l'entité et de la fonction du collaborateur concerné.

Le taux de rémunération variable appliqué au montant de rémunération fixe, servant au calcul de la prime, est déterminé par le responsable hiérarchique suite aux appréciations des réalisations effectives des collaborateurs. Son niveau fait l'objet d'une grille, déterminant un pourcentage cible et un pourcentage plafond.

Le versement de la rémunération variable est annuel.

Le versement de la rémunération variable est annuel.

II.4 Politique de rémunération du personnel identifié : salariés qui gèrent des OPCVM, des FIA relevant des paragraphes 1, 2, 3, 5 et 6 de la sous-section 2, des sous-sections 3, 4 et 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du code monétaire et financier

Federal Finance Gestion a recensé le personnel identifié au sens des Directives, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes.

soit 44 personnes au 31 décembre 2018.

Eu égard au personnel identifié, qu'il s'agisse des collaborateurs qu'elle emploie directement ou qui sont mis à sa disposition par Arkéa SCD, Federal Finance Gestion met en place une politique de rémunération qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPC et qui est conforme aux objectifs des OPC et à l'intérêt des porteurs.

Le principe de proportionnalité

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunération.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Federal Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

III. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

IV. Eléments Chiffrés pour 2018

PRENEURS DE RISQUE - FEDERAL FINANCE GESTION			
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2018			
nombre de salariés	rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables ⁽²⁾	TOTAL
44	2 318 589	738 387	3 056 976
(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature			
(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification			

- **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

MAZARS

**FCP
FEDERAL ACTIONS AGILES**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

FCP
FEDERAL ACTIONS AGILES

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL ACTIONS AGILES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL ACTIONS AGILES relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 29 septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**FCP
FEDERAL ACTIONS
AGILES**

Exercice clos le 30
septembre 2019

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

Le commissaire aux comptes

Mazars :

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES ANNUELS

- **BILAN en EUR**

ACTIF

	30/09/2019	28/09/2018
Instruments financiers	11 700 392,97	12 477 138,80
OPC Maître	11 559 269,97	12 251 722,80
Instruments financiers à terme	141 123,00	225 416,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	141 123,00	225 416,00
Autres opérations		
Créances	208,60	261,73
Opérations de change à terme de devises		
Autres	208,60	261,73
Comptes financiers	10 943,31	6 671,73
Liquidités	10 943,31	6 671,73
Total de l'actif	11 711 544,88	12 484 072,26

PASSIF

	30/09/2019	28/09/2018
Capitaux propres		
Capital	12 154 922,42	12 874 938,75
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-379 671,32	-322 244,09
Résultat de l'exercice (a, b)	-94 053,68	-99 622,42
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	11 681 197,42	12 453 072,24
Instruments financiers		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Dettes	30 347,46	31 000,02
Opérations de change à terme de devises		
Autres	30 347,46	31 000,02
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
Total du passif	11 711 544,88	12 484 072,26

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

• **HORS BILAN en EUR**

	30/09/2019	28/09/2018
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
DJ EURO STOXX 50 ' 03/2020 PUT 3000	196 462,53	
DJ EURO STOXX 50 ' 03/2020 PUT 3050	204 707,96	
DJ EURO STOXX 50 ' 03/2020 PUT 3100	123 681,44	
DJ EURO STOXX 50 ' 03/2020 PUT 3150	120 790,19	
DJ EURO STOXX 50 ' 06/2020 PUT 3000	103 335,58	
DJ EURO STOXX 50 ' 06/2020 PUT 3100	167 157,34	
DJ EURO STOXX 50 ' 06/2020 PUT 3150	480 983,39	
DJ EURO STOXX 50 ' 09/2020 PUT 3200	78 456,51	
DJ EURO STOXX 50 ' 12/2019 PUT 2700	7 852,79	
DJ EURO STOXX 50 ' 12/2019 PUT 2750	13 706,69	
DJ EURO STOXX 50 ' 12/2019 PUT 2800	7 495,85	
DJ EURO STOXX 50 ' 12/2019 PUT 2850	14 277,80	
DJ EURO STOXX 50 ' 12/2019 PUT 2900	26 985,04	
DJ EURO STOXX 50 ' 12/2019 PUT 2950	55 968,98	
DJ EURO STOXX 50 ' 12/2019 PUT 3000	39 835,06	
DJ EURO STOXX 50 03/2019 PUT 3000		108 505,05
DJ EURO STOXX 50 03/2019 PUT 3050		110 765,15
DJ EURO STOXX 50 03/2019 PUT 3100		194 701,54
DJ EURO STOXX 50 03/2019 PUT 3150		202 110,50
DJ EURO STOXX 50 03/2019 PUT 3200		410 146,17
DJ EURO STOXX 50 06/2019 PUT 3000		72 467,92
DJ EURO STOXX 50 06/2019 PUT 3050		346 058,15
DJ EURO STOXX 50 06/2019 PUT 3100		518 439,81
DJ EURO STOXX 50 06/2019 PUT 3150		216 426,05
DJ EURO STOXX 50 09/2019 PUT 3100		64 694,94
DJ EURO STOXX 50 12/2018 PUT 3050		109 807,35
DJ EURO STOXX 50 12/2018 PUT 3100		132 880,59
DJ EURO STOXX 50 12/2018 PUT 3150		61 382,62
DJ EURO STOXX 50 12/2018 PUT 3250		295 940,77
DJ EURO STOXX 50 12/2018 PUT 3300		114 233,62
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

• **COMPTE DE RÉSULTAT en EUR**

	30/09/2019	28/09/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	13 588,80	25 735,17
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
Total (1)	13 588,80	25 735,17
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	31,34	402,15
Autres charges financières		
Total (2)	31,34	402,15
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	13 557,46	25 333,02
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 12 044,06	128 881,78
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-98 486,60	-103 548,76
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	4 432,92	3 926,34
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-94 053,68	-99 622,42

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Description des méthodes de valorisation des instruments financiers :

➤ Les parts ou actions d'OPC

Les parts de l'OPCVM maître inscrites à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

➤ Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg.

➤ Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

➤ Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus.

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession « frais exclus ».

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés.

Description de méthode de calcul des frais de gestion fixes et variables

Les frais de gestion représentent au maximum 1.5% des actifs gérés.

Politique de distribution

Le FCP capitalise et/ou distribue son résultat.

Frais de transaction.

Les frais de transaction sont constitués des frais d'intermédiation et des commissions de mouvement.

- Frais d'intermédiation : l'intégralité des courtages est perçue par les intermédiaires.
- Commissions de mouvement : néant.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts P & I
Affectation du résultat net	Capitalisation et/ou Distribution
Affectation des plus et moins-values nettes réalisées	Capitalisation et/ou Distribution

• **EVOLUTION DE L'ACTIF NET en EUR**

	30/09/2019	28/09/2018
Actif net en début d'exercice	12 453 072,24	13 966 811,88
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	203 684,82	941 141,64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 188 884,28	-1 678 416,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 837,04	34 375,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-50 610,35	-12 671,28
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	9 337,45	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-369 330,88	-346 915,00
Frais de transactions	-1 328,81	-2 246,54
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	728 579,36	-251 928,60
Différence d'estimation exercice N	750 584,29	22 004,93
Différence d'estimation exercice N-1	-22 004,93	-273 933,53
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-22 672,57	-93 531,00
Différence d'estimation exercice N	-199 764,57	-177 092,00
Différence d'estimation exercice N-1	177 092,00	83 561,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-98 486,60	-103 548,76
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
Actif net en fin d'exercice	11 681 197,42	12 453 072,24

• **VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

	Montant	%
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Actions	1 641 697,15	14,05
TOTAL Opérations de couverture	1 641 697,15	14,05
Autres opérations		
Actions		
TOTAL Autres opérations		

• **VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

- **VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

- **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
Passif								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

- **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

	Nature de débit/crédit	30/09/2019
Créances	Souscriptions à recevoir	208,60
Total des créances		208,60
Dettes	Rachats à payer	1 282,85
	Frais de gestion	28 836,06
	Autres dettes	228,55
Total des dettes		30 347,46

• **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

	En parts	En montant
Part P		
Parts souscrites durant l'exercice	9 080,609	203 684,82
Parts rachetées durant l'exercice	-53 194,856	-1 188 884,28
Solde net des souscriptions/rachats	-44 114,247	-985 199,46
Part I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		

• **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

	En montant
Part P	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
Part I	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	

• **FRAIS DE GESTION**

	30/09/2019
Part P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 10 578,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 465,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

• **ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS**

Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	30/09/2019
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES CONSTITUTIFS DE DÉPÔTS DE GARANTIE**

	30/09/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

	Code Isin	Libellés	30/09/2019
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			11 559 269,97
	FR0013280690	FEDERAL OPTIMAL PLUS ESG R	11 559 269,97
Instruments financiers à terme			

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

	30/09/2019	28/09/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-94 053,68	-99 622,42
Total	-94 053,68	-99 622,42

	30/09/2019	28/09/2018
Part P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-93 177,06	-99 079,75
Total	-93 177,06	-99 079,75

	30/09/2019	28/09/2018
Part I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-876,62	-542,67
Total	-876,62	-542,67

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	30/09/2019	28/09/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-379 671,32	-322 244,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-379 671,32	-322 244,09

	30/09/2019	28/09/2018
Part P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-362 928,03	-309 281,07
Total	-362 928,03	-309 281,07

	30/09/2019	28/09/2018
Part I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-16 743,29	-12 963,02
Total	-16 743,29	-12 963,02

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	30/06/2016	30/06/2017	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019
Actif net Global en EUR	14 167 838,50	14 362 987,95	13 966 811,88	12 453 072,24	11 681 197,42
FEDERAL ACTIONS AGILES P					
Actif net en EUR	14 167 838,50	14 362 987,95	13 865 630,51	11 950 954,60	11 164 500,32
Nombre de titres	625 355,040	593 884,127	561 512,647	514 416,211	470 301,964
Valeur liquidative unitaire en EUR	22,66	24,18	24,69	23,23	23,73
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées en EUR	1,76				
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR		-0,67	6,90	-0,60	-0,77
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat		1,41	-0,01	-0,19	-0,19
Report à nouveau unitaire en EUR sur résultat	1,09				
FEDERAL ACTIONS AGILES I					
Actif net en EUR			101 181,37	502 117,64	516 697,10
Nombre de titres			1 000,000	5 238,000	5 238,000
Valeur liquidative unitaire en EUR			101,18	95,86	98,64
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR				-2,47	-3,19
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat				-0,10	-0,16

• **INVENTAIRE en EUR**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
FEDERAL OPTIMAL PLUS ESG R	EUR	108 243	11 559 269,97	98,96
TOTAL FRANCE			11 559 269,97	98,96
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			11 559 269,97	98,96
TOTAL Organismes de placement collectif			11 559 269,97	98,96
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme conditionnel				
Engagements à terme conditionnel sur marché réglementé ou assimilé				
DJ EURO STOXX 50 ' 03/2020 PUT 3000	EUR	43	14 663,00	0,13
DJ EURO STOXX 50 ' 03/2020 PUT 3050	EUR	37	14 467,00	0,12
DJ EURO STOXX 50 ' 03/2020 PUT 3100	EUR	21	9 408,00	0,08
DJ EURO STOXX 50 ' 03/2020 PUT 3150	EUR	18	9 216,00	0,08
DJ EURO STOXX 50 ' 06/2020 PUT 3000	EUR	15	9 555,00	0,08
DJ EURO STOXX 50 ' 06/2020 PUT 3100	EUR	21	16 863,00	0,14
DJ EURO STOXX 50 ' 06/2020 PUT 3150	EUR	55	49 555,00	0,43
DJ EURO STOXX 50 ' 09/2020 PUT 3200	EUR	7	9 198,00	0,08
DJ EURO STOXX 50 ' 12/2019 PUT 2700	EUR	10	380,00	
DJ EURO STOXX 50 ' 12/2019 PUT 2750	EUR	16	720,00	0,01
DJ EURO STOXX 50 ' 12/2019 PUT 2800	EUR	7	378,00	
DJ EURO STOXX 50 ' 12/2019 PUT 2850	EUR	10	650,00	0,01
DJ EURO STOXX 50 ' 12/2019 PUT 2900	EUR	18	1 404,00	0,01
DJ EURO STOXX 50 ' 12/2019 PUT 2950	EUR	28	2 632,00	0,02
DJ EURO STOXX 50 ' 12/2019 PUT 3000	EUR	18	2 034,00	0,02
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			141 123,00	1,21
TOTAL Engagements à terme conditionnels			141 123,00	1,21
TOTAL Instruments financiers à terme			141 123,00	1,21
Créances			208,60	
Dettes			-30 347,46	-0,26
Comptes financiers			10 943,31	0,09
Actif net			11 681 197,42	100,00

FEDERAL ACTIONS AGILES I	EUR	5 238,000	98,64	
FEDERAL ACTIONS AGILES P	EUR	470 301,964	23,73	